



Conditions de l'action voisins

DU 21 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2026

Weber Water récompense les voisins qui regroupent leurs travaux d'eau : lorsque plusieurs chantiers se trouvent dans un même secteur, nous regroupons nos déplacements et nos interventions, et nous en faisons profiter chaque client du groupe.

1. Organisateur

L'action est organisée par Weber Water SRL, Rue du Chemin de Fer 21, 4920 Aywaille, Belgique, numéro d'entreprise BE 1029.096.556. Contact : contact@weber-water.be, +32 4 325 10 02.

2. Période

L'action s'applique aux demandes de devis reçues du 21 septembre au 30 octobre 2026 inclus, exclusivement via le formulaire de la page weber-water.be/fr/action-voisins. Les demandes envoyées par e-mail, par téléphone ou via un autre formulaire n'entrent pas dans l'action.

Les devis établis avant le 21 septembre 2026 n'entrent pas dans l'action.

3. Groupe de voisins

Un groupe réunit au moins deux voisins dont les chantiers se situent dans un rayon de 2 km.

Un voisin correspond à une adresse et à un chantier.

Chaque voisin fait sa propre demande et y indique les autres membres du groupe. Chaque voisin veille à n'indiquer que des personnes ayant marqué leur accord d'être contactées.

La composition définitive du groupe est celle confirmée par écrit par Weber Water.

4. Travaux concernés

L'action concerne les travaux et entretiens réalisés sur devis : traitement de l'eau, pompes et systèmes de relevage, récupération d'eau de pluie, gestion et distribution de l'eau, entretien.

L'action est réservée aux particuliers, pour leur habitation privée ; elle ne s'applique pas aux clients professionnels (entreprises, indépendants, exploitations agricoles, associations et pouvoirs publics).

Elle ne s'applique pas aux interventions d'urgence, aux achats du webshop, ni aux devis bénéficiant déjà d'une autre remise ou d'un geste commercial. La remise n'est pas cumulable avec une autre action en cours.

5. Validation et réalisation d'un chantier

Un chantier est validé lorsque son devis est accepté, au plus tard le 30 novembre 2026.

Les chantiers d'un même groupe sont planifiés sur une même période d'intervention et réalisés au plus tard le 31 décembre 2026. En acceptant son devis, chaque client accepte cette contrainte d'organisation.

Si un chantier est reporté au-delà de cette date pour une raison indépendante du client, la remise lui reste acquise.

6. Montant de la remise

La remise porte sur le total hors TVA de chaque devis. Son taux dépend du nombre de chantiers validés dans le groupe :

Chantiers validés dans le groupe	Remise sur le total HT de chaque devis
1	Pas de remise
2	5 %
3	10 %
4 ou plus	15 %

La remise s'applique à chaque chantier validé du groupe et figure sur sa facture. Elle est plafonnée à 750 € HT par chantier.

Le taux applicable est arrêté au 30 novembre 2026, sur base des chantiers validés et non annulés à cette date. Il est appliqué sur la facture finale de chaque chantier ou, si celle-ci a déjà été émise, régularisé par note de crédit. En cas d'annulation ou de rétractation d'un chantier après facturation, la remise des autres chantiers du groupe est recalculée au taux correspondant au nombre de chantiers restants.

7. Exemple

Quatre voisins d'une même rue demandent chacun l'entretien de leur adoucisseur pendant l'action. Si les quatre acceptent leur devis, chacun bénéficie de 15 % sur le total HT de son devis. Si trois seulement l'acceptent, ces trois chantiers bénéficient de 10 % ; si deux l'acceptent, de 5 % ; si un seul l'accepte, aucune remise ne s'applique.

Si l'un des quatre se rétracte dans son délai légal, les trois chantiers restants passent à 10 % et la différence est régularisée.

8. Modification et annulation de l'action

Weber Water se réserve le droit de modifier ou d'interrompre l'action à tout moment. Les demandes de devis déjà reçues à la date de modification restent traitées aux conditions en vigueur au moment de leur réception.

9. Données personnelles

Les données transmises dans le cadre de l'action servent à traiter les demandes de devis et à organiser les chantiers, conformément à la politique de confidentialité publiée sur weber-water.be.

10. Questions

Pour toute question sur l'action : contact@weber-water.be ou +32 4 325 10 02.